

COMPTE RENDU DU CM DU 17/10/2017

excusés : Nathalie JAMBOIS, Marie MEREL, Fabrice LEROUX,

Intervention de Mr TUSCH 1er vice président de la CCSMS et Mr MORAND Directeur Général des services.

1. - présentation des statuts de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud.

(statuts transmis préalablement aux conseillers)

Après explications et précisions apportées par les intervenants, le Conseil Municipal :

. approuve les nouveaux statuts de la Communauté de Communes, tels qu'ils ont été notifiés aux communes le 24 juillet 2017 ; cette refonte des statuts s'imposant suite à la fusion des 5 anciennes communautés de communes et à la nouvelle nomenclature des compétences établie dans le cadre de la Loi NOTRe.

POUR : 7	CONTRE : 1- AUBRY Emmanuel	ABSTENTIONS : 3- RICHE Marie Line- SINGERLE Flavien- ERMANN Stéphane
-----------------	-----------------------------------	---

2. - rapport de la CLECT du 26 septembre et révision de l'attribution de compensation. (document transmis préalablement aux conseillers)

Le rapport est approuvé tel qu'il est présenté. le conseil a été également informé des compétences qui seront rendues aux communes dès le 01 janvier 2018 : Eclairage public, affaire scolaires.

il a pris connaissance du montant de l'allocation de compensation (AC) attribuée à la commune. Il passe de 80613,00€ à 77236€. La cotisation PNRL déjà payée par les communes leur est reversée.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1 AUBRY Emmanuel
------------------	-------------------	--

Association AAPPMA

Le conseil municipal après délibération décide la mise à disposition gratuite de la salle 39 Grand Rue (1er étage du gîte) pour l'école de pêche de l'AAPPMA. Décide d'une participation forfaitaire de 10 euros pour toutes autres réunions de l'association comme le précise la décision prise par le conseil municipal en date du 01/10/2013.

Facturation

Le conseil municipal autorise le Maire à recouvrer auprès de :-la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud et de la Commune de Moussey la somme de 251.20€ correspondant à la participation financière de chaque structure sur l'achat d'un panneau d'information " les Boucles de Réchicourt" au stade de Bataville ..

Commission "Action Sociale"

Considérant que Mesdames Chantal LECRIVAIN, Elisabeth FRITSCH, Nathalie JAMBOIS, Monsieur Joël Weber, membres du CCAS, ont donné leur accord de principe pour intégrer cette commission, le conseil municipal, à l'unanimité, crée la commission sociale avec les membres susnommés.

Modification du budget

Le conseil Municipal autorise le Maire à faire les modifications de budget suivantes:

virement de la section d'investissement vers la section de fonctionnement pour un montant de 5800€ afin de régulariser les lignes capitales et intérêts du chapitre charges financière.(Trop prévu à l'article intérêt pas assez à l'article capital)

virement dans la section fonctionnement pour un montant de 5000€ de l'article dépenses imprévues vers les articles personnel non titulaire et cotisations du chapitre charge de personnel.

virement dans la section fonctionnement pour un montant de 800€ de la ligne dépenses imprévues vers l'article maintenance, et virement de la section investissement pour un montant de 5550 E de la ligne dépenses imprévues vers l'article concessions et droits similaires du chapitre immobilisations incorporelles (logiciel)

Site de la commune

Le site de la commune n'est plus accessible. Un nouveau site est en cours de travaux, Jean Claude SANDONATO gère la mise en place de ce nouveau site.

Le 19 octobre 2017

Le Maire

